

INTITULE DU POSTE**Conseiller pédagogique EPS en circonscription****NATURE DU POSTE**

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'Inspecteur de l'Education Nationale, chargé de la circonscription de STENAY, VERDUN, BAR LE DUC, ou COMMERCY.

MISSIONS

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action :

Accompagnement pédagogique des enseignants du 1^{er} degré.

Accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.

Formateur polyvalent, il fait bénéficier les enseignants de son expertise pédagogique.

Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.

Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

COMPETENCES

- Des capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative
- Des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- L'aptitude à travailler en équipe (avec l'IEN, les autres conseillers pédagogiques, le coordonnateur de la zone d'éducation prioritaire, les principaux de collège, les équipes d'écoles, les partenaires institutionnels et associatifs) permettant la mise en œuvre d'actions conjointes.
- Des compétences en informatique
- Des compétences dans le domaine de l'évaluation
- Une grande disponibilité est requise.

DIPLOMES OU EXPERIENCES

Etre titulaire du CAFIPEMF option EPS

Avoir une expérience de maître formateur.

Avoir une expérience en formation d'adultes.

OBLIGATIONS DE SERVICE & RÉGIME INDEMNITAIRE :

Circulaire ministérielle n°2015-114 du 21 juillet 2015.

MODALITES DE CANDIDATURE

Cf note départementale - Poste à profil (PaP) et Poste à exigences particulières (PEP)

CONTACT :

IEN Adjoint DASEN - 24 avenue du 94ème R.I. - BP n° 20564 - 55013 BAR LE DUC Cedex

Tél. : 03 29 76 78 91 - Courriel : ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr